

DELEG – Direction Finances & Performance

DELEGATION DE SIGNATURE A MME EMMANUELLE BRETONNET

Monsieur Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par intérim de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

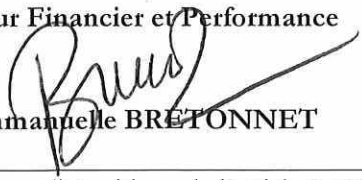
- Vu la délibération n° 2-CA.25.027 du Conseil d'Administration du 14 mai 2025
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Mme Emmanuelle BRETONNET** exerce les fonctions de **Directeur Financier et Performance**

Donne délégation à **Mme Emmanuelle BRETONNET** pour signer les actes suivants :

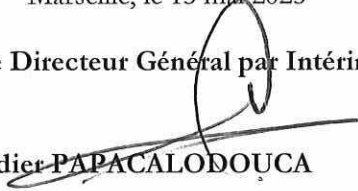
- Les marchés et avenants **inférieurs à 40 000 € HT**, dans les domaines dont il a la charge et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis, ainsi que les documents et actes y afférant suivants :
 - les courriers de demande de compléments, précisions, négociations ;
 - les courriers de notifications et de rejet des candidatures et des offres ;
 - les courriers d'attribution et de notification du marché / de la commande.
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- Les opérations financières : placements, virements, mandats, chèques paiement par carte bancaire et autres moyens de paiement ;
- Les formulaires d'ajout, modification et suppression des signataires autorisés sur les comptes bancaires ;
- Les formulaires d'ajout, modification et suppression des bénéficiaires de virement dans l'utilisation des plateformes de banque à distance ;
- Tous documents liés aux opérations relatives aux cessions de créances ;
- Les demandes d'offre de prêts et de garantie d'emprunts ;
- Les contrats de prêts, les contrats d'ouverture de crédit de trésorerie ;
- Les appels de fonds auprès des différents financeurs (subventions, aides à la pierre...)
- Pour les opérations ANRU, les demandes de contractualisation, d'engagement, de compte-rendu d'exécution annuel (CREA), d'acompte et de solde ;
- Les documents relatifs aux opérations de souscription ou à la revente de placements de trésorerie ;
- L'ensemble des déclarations fiscales (TVA, taxes sur les salaires, taxe sur les véhicules de service, CGLLS, liasse fiscale, taxes foncières...) et les paiements en ligne (notamment TVA et CGLLS) ;
- L'ensemble des formalités liées à la TVA (déclarations d'achèvement, livraisons à soi-même, ouverture de secteur de TVA, attestations de TVA...) ;
- Les demandes de dégrèvements de taxes foncières ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction.
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits ou de charges en lien avec l'activité de sa Direction ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction ;
- Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité.

Marseille, le 15 mai 2025

Le Directeur Financier et Performance


Emmanuelle BRETONNET

Le Directeur Général par Intérim


Didier PAPACALODOUCA

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 05/06/2025

